



DOUANE

# ATELIER ADHÉRENT

Revoir :  
Services viticulture  
Mission Sureté  
Agents exerçant à l'EPA-Masse  
Enqueteurs  
Outre-Mer

## PÔLE CONTRÔLE

A venir :  
Unités aéroportuaires en 12 H  
PGP  
Services CI  
Chefs d'équipe en SU  
Chefs de service et adjoints  
Informaticiens  
Maitre de Chien  
Motard

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

[FINANCES.CFDT.FR](http://FINANCES.CFDT.FR)

# ATELIER ADHÉRENT CFDT PÔLE CONTRÔLE

Cet atelier s'inscrit dans un cadre général de plusieurs consultations et ateliers participatifs à destination des adhérents CFDT.

Ce sont des réunions animées par le bureau national avec des adhérents de mêmes fonctions et/ou de mêmes missions.

Le but de ces ateliers est de trois ordres :

- **Renouer un contact direct avec les adhérents** dans une période sanitaire complexe qui a empêché des liens "normaux" entre les adhérents et élus (moins de tournées, de réunions de section, d'assemblées générales...)
- **Donner la parole aux adhérents et faire vivre la démocratie** au sein de notre organisation, valeur essentielle de la CFDT
- **Établir un nouveau revendicatif métier.** Nous devons nous adapter et nous moderniser continuellement afin de coller aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

## CONSTATS

L'atelier pôle contrôle se déroule dans un **contexte spécifique et difficile** : La mise en production de la nouvelle application DELTA H7, le transfert des fiscalités nationales vers la DGFIP, le développement du DCC et les inégalités qui en résultent, avec en filigrane un manque de personnel criant engendrant des situations inédites et dangereuses tant pour les agents que pour nos concitoyens.

Les agents des pôles contrôle sont directement impactés par ces éléments qui loin d'être des éléments de contexte sont le **cœur de métier des agents**.

- La pérennité de certains bureaux est clairement remise en cause.
- La perte de la TVA à l'importation va avoir un impact conséquent sur l'indicateur F1 (droits et taxes redressées).
- Certaines applications douanières, loin de simplifier la gestion des flux, impliquent une charge de travail supplémentaire pour les agents

Les pôles contrôle des bureaux de douane, en plus de lutter contre les fraudes générant de la dette douanière, assurent la protection des citoyens.

Or il s'avère que **le DCN a engendré une distorsion de concurrence** là où l'administration des douanes est censée garantir et permettre l'expression d'une concurrence libre et parfaite entre les opérateurs et assurer un niveau de protection des consommateurs équivalent sur le territoire national conformément au principe d'égalité devant la charge publique.

Il est constaté que **les opérateurs titulaires d'un DCN sont actuellement moins contrôlés qu'avant la mise en place de cette procédure**, compte tenu de la complexité de la mise en œuvre des contrôles mais également des effets délétères des indicateurs de performance. Les bureaux, qu'ils soient bureaux de présentation ou bureaux de déclaration, doivent faire face à des problématiques qui bien que différentes génèrent des situations anxiogènes pour les agents.

Les **DCN sont inégalement répartis sur le territoire**, les opérateurs étant libres de choisir leurs bureaux de déclaration.

Il est possible de distinguer aujourd'hui 2 grands types de bureaux :

- les bureaux de présentation, gestionnaire de 50 DCN en moyenne, n'arrivent plus à tenir la cadence et parviennent difficilement à réaliser les **contrôles documentaires**, ce qui de facto réduit les possibilités de contrôles physiques pour les bureaux de présentation.
- les bureaux de présentation de 10 à 20 agents qui pointent du doigt le **manque de prescription de contrôle**, bureaux en **sous-effectifs chroniques** justifiés par l'administration, par le transfert de fiscalité et par le peu de DCN en portefeuille de ces bureaux de douane. Dans ces « petits bureaux », les agents du pôle contrôle sont souvent veilleur écran, agent vérificateur EX ANTE, superviseur, agent vérificateur EX POST voire également en charge du TRANSIT. Ces situations de sous-effectifs conduisent des agents à **réaliser les contrôles seuls** en dépit de toutes les règles de sécurité et de la force probante des actes de procédures avec l'accord tacite et coupable de la hiérarchie. Enfin, **les contrôles normes s'adaptent très difficilement à l'esprit du DCN**. En effet, la non-conformité est relevée dans la grande majorité des cas suite à contrôle physique. La conformité du contrôle documentaire n'est pas un élément suffisant.

Le constat est sans appel, les contrôles prescrits restent un échec.

Le fait d'avoir calqué quasi exclusivement le **maillage territorial** de l'administration des douanes en fonction des flux logistiques des opérateurs est un non sens, a fortiori lorsque ceux-ci ont des capacités de ré-orientation des flux largement supérieures à la capacité de mobilisation de l'administration.

La **perte de la TVA à l'importation** impacte également de manière significative les pôles contrôle des bureaux de douane qui non seulement auront à subir une dégradation de l'indicateur F1 mais aussi une dégradation des relations de travail avec les CRPC/SRE. En effet, si la possibilité de laisser les bureaux de contrôle procéder à des contrôles EX POST1 est étendu (3 à 5 ans), les SRE auront dorénavant tout intérêt à assurer eux-mêmes ces contrôles.

Autant d'éléments qui viennent conforter le **sentiment d'incertitude très largement partagé de tous les agents** quant à la pérennité de ces bureaux.

Il est nécessaire de **moderniser les outils de gestion des flux** notamment pour le TRANSIT, à l'instar de ce qui était possible sur NSTI. Actuellement, les opérations de TRANSIT dont le délai est dépassé, ne sont plus bloquées par l'application, ce qui impose aux agents de procéder à des recherches.

À déplorer également l'absence de lien entre DELTA T et DELTA G.

Les situations où le **dédouanement (hors DCN) est effectué par l'opérateur dans un autre bureau** que celui qui est repris sur le titre de TRANSIT se multiplient et complexifient la mission de contrôle.

La liaison GUN-TRACES est à améliorer.

Les services de contrôle n'ont toujours pas accès aux fiches SDEC.

## REVENDEICATIONS

- Il est nécessaire de **revoir les indicateurs de performance** dans le cadre du DCN, pour inciter les bureaux de contrôle à travailler en partenariat sans qu'aucun des bureaux de la chaîne de contrôle ne soient lésés.
- Il est peut être judicieux de **réfléchir sur le sujet du circuit de contrôle**, s'agissant des contrôles de normes de manière à pouvoir laisser plus d'autonomie aux bureaux de présentation quant à l'opportunité de déclencher un contrôle physique malgré la conformité du contrôle documentaire (bureau de déclaration/ SARC).
- Il est impératif de **renforcer les effectifs dans les bureaux** afin de ne pas démotiver les agents qui se retrouvent seuls à assurer des missions.

**Nous sollicitons de la part de la DG une prise de décision claire et sans équivoque quant à la nécessité d'être à minima 2 agents pour procéder aux contrôles physiques pour les agents de la branche op/co.**

- Il est urgent d'**intervenir sur nos applications métiers** aux fins de les rendre plus performantes. Elles ne doivent en principe pas générer plus de travail que les outils antérieurement disponibles. Or, c'est clairement le cas avec DELTA T. Nous revenons également sur la nécessaire connexion entre DELTA T et DELTA G. La bonne perception des ressources propres ne peut être garantie en l'état actuel des choses. Nous souhaiterions pouvoir accéder de nouveau au fiche SDEC.

- L'administration doit **mettre à disposition des agents des moyens leur permettant d'assurer sereinement leurs missions**. Les services OP/CO sont très souvent mal dotés en matériels tant individuels que collectifs. Cet aspect devrait être traité par la DG. Les différences de dotation entre services / DI / DR ne sont plus acceptables. L'explosion du fret express et la typologie des fraudes relevées (marchandises prohibées hors contrefaçons) sur ce vecteur impliquent une **évolution des mentalités**. Les **tests de dépistage des stupéfiants** doivent également être mis à disposition des bureaux de contrôle.

● Une **formation professionnelle à la hauteur des enjeux** doit être mise en place, dans un contexte de judiciarisation accrue des procédures/contentieux.

Une formation soutenue portant sur DELTA H7 doit être dispensée à l'ensemble des agents concernés par ce nouvel impératif douanier.

A titre général, il est nécessaire d'**accompagner les agents** plus en amont dans les grands changements que l'administration des douanes aura à subir.

● **La CFDT demande que soit conservée la possibilité de notifier la TVA suite à contentieux pour les bureaux de contrôles et les services d'enquêtes.**